

juin 1916. Les données relatives à l'étendue des principales cultures et à leur production se trouvent comprises dans les tableaux 2 et 3 de cette section, mais d'autres informations tirées de ce rapport font l'objet des tableaux 13 à 22, qui vont suivre.

Nombre, superficie et classification des fermes.—Ainsi qu'on le verra dans le tableau 13, la superficie totale des trois provinces, à l'exclusion des parties du territoire recouvertes par les eaux, et non compris le territoire ajouté au Manitoba par la Loi de l'Extension des Frontières, de 1912, est de 358,805,198 acres. D'autre part, la superficie, en 1916, des terres composant les exploitations agricoles de ces trois provinces, atteignait 73,300,135 acres, au lieu de 58,623,117 acres en 1911, soit un accroissement de 14,677,018 acres, ou de 25.04 p.c., cette étendue se répartissant entre les trois provinces de la manière suivante: Manitoba, 13,436,760 acres, en augmentation de 1,208,437 acres, ou près de 10 p.c.; Saskatchewan, 36,800,698 acres, en augmentation de 8,157,713 acres, ou 28.5 p.c.; Alberta, 23,062,767 acres, en augmentation de 5,310,868 acres, ou près de 30 p.c. De ces 73,300,135 acres, la partie défrichée représente (tableau 15) 34,330,246 acres, soit 47 p.c. Au Manitoba, sur 13,436,670 acres qui composent la superficie des exploitations agricoles, l'étendue déjà défrichée couvre 7,187,737 acres, soit 53 p.c.; dans la Saskatchewan, cette proportion est de 19,632,206 acres sur 36,800,698 acres, soit 53 p.c. et dans l'Alberta de 7,510,303 acres sur 23,062,767 acres, soit 32.5 p.c. Par le tableau 14 l'on peut voir que l'on comptait, en 1916, 218,563 exploitations agricoles, au lieu de 203,474 en 1911, l'augmentation étant de 15,089 ou 7.41 p.c. Le Manitoba en possédait 46,580, c'est-à-dire 974, ou environ 2 p.c. de plus qu'en 1911; la Saskatchewan en avait 104,006, soit 7,634 ou 8 p.c. de plus qu'en 1911 et l'Alberta 67,977, soit 6,841 ou 10.5 p.c. de plus qu'en 1911.

Dans le tableau 15, les propriétés rurales sont classifiées selon leurs dimensions et la nature du titre de leur occupant. On remarquera que, dans chaque province, la grande majorité des fermes se trouve dans la catégorie de 101 à 200 acres et que la superficie moyenne des propriétés de ce groupe atteint 160 acres, ce qui indique que la plus grande partie d'entre elles consiste en un quart de section de 160 acres. Toutefois, si l'on considère tous les groupes réunis, pour l'ensemble des trois provinces cette moyenne se trouve portée à 335 acres, pour le Manitoba à 288 acres, pour la Saskatchewan à 354 acres et pour l'Alberta à 339 acres. Environ 82 p.c. des terres sont occupés par leur propriétaire et 18 p.c. par des locataires. Le tableau 16 nous donne une autre classification des terres, selon qu'elles sont défrichées ou non et divise celles-ci en forêts, prairies et terres incultes. L'étendue effectivement cultivée, dans les trois provinces, qui s'étendait, en 1911, sur 17,677,091 acres, absorbait 24,595,915 acres en 1916; cet accroissement, représentant 39 p.c., s'est produit entièrement dans l'Alberta et la Saskatchewan; au contraire, l'on constate au Manitoba une légère décroissance.